



OBSERVATOIRE 2014 CAP RETRAITE

La France face au coût de la dépendance des personnes âgées



Analyse à l'échelle nationale et départementale



La France face au coût de la dépendance des personnes âgées

SYNTHÈSE	5
OBSERVATOIRE	11
Perte d'autonomie des personnes âgées en France: état des lieux	12
• Évolution de la prise en charge de la perte d'autonomie	
• État de la dépendance, à l'échelle départementale	
Financement de l'APA: la charge des départements	18
• Financement et évolution des dépenses de l'APA	
• Les départements face au financement de la perte d'autonomie	
APA: contribution et apport à l'échelle du citoyen	22
• Participation des Français au financement de la dépendance	
• Situation financière des retraités bénéficiaires de l'APA	
ANNEXES	25
• Tableaux des données	
• Exemple de fiche régionale	
• Exemple de fiche départementale	
• Méthodologie et sources	

Édito

La prise en charge de la **dépendance**, définie comme « l'**incapacité d'effectuer des actes quotidiens de la vie** », est forcément lourde. Elle nécessite de la **permanence**, de la **proximité** et une action **personnalisée** auprès de chacun. Et, chaque année, avec l'augmentation de l'espérance de vie et les progrès de la médecine palliative, le problème se fait plus présent.

Certes, grâce aux technologies, on peut renforcer la surveillance et la prévention. Mais, au quotidien, même si des progrès sont faits, la **présence humaine** pour l'aide à l'habillage, à la toilette, à l'alimentation, est **incontournable**. Et derrière la question de la dépendance, se pose la question de l'isolement de la personne âgée, face à l'invalidité et à l'inéluctabilité de la fin de vie. Les enjeux pour notre société sont évidemment multiples :

- **Un enjeu financier**; dont la question clé est l'arbitrage qui doit être le plus clair possible, pour répartir les responsabilités de chacun : État, collectivités locales, régimes sociaux, personnes âgées, familles.
- **Un enjeu organisationnel**; il s'agit certes de mettre en place des réseaux d'aide efficaces, offrant des solutions individualisées et immédiates sur tout le territoire. Il faut aussi organiser une communication fluide et un dialogue permanent avec les personnes dépendantes et leurs familles.
- Il y aussi pour notre société l'**acceptation** et plus encore la volonté de **réintroduire la personne âgée à domicile** - « l'invisible » - à l'intérieur de la cité.

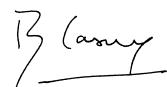
Évidemment, l'**évolution de la prise en charge de la dépendance** en France, telle que décrite

dans cette étude, est dans ses fondements **un modèle éthique et humain**. Les pouvoirs publics ont fait le premier pas et les attentes des personnes âgées dépendantes et de leurs familles sont aujourd'hui **très fortes**.

Face au poids économique grandissant, les mécanismes actuels et l'organisation du financement de la dépendance n'offrent pas une **solution pérenne**. De multiples approches sont possibles : acceptation par les contribuables d'une **augmentation de la fiscalité, report vers le patrimoine des personnes âgées, implication des familles, renforcement des systèmes de protection privée**. Dans tous les cas, il faudra faire bouger les lignes car il paraît plus qu'hypothétique d'envisager une grande marche arrière sur ce dossier.

Aujourd'hui, le rôle de l'État dépasse la **prise en charge**. Il est crucial de mobiliser les familles et d'impliquer **chacun face à ce défi**. C'est aussi l'ambition de Cap Retraite en mettant à jour les enjeux économiques pour la collectivité.

La présente étude analyse en détail **les coûts de la prise en charge de la dépendance**. Elle décrit une **mutation majeure** de notre société, qui représente une **opportunité économique extraordinaire** pour le marché de l'emploi français.



Bernard Lasry,
Fondateur de Cap Retraite

Étude réalisée par Cap Retraite. Ce document comporte des données factuelles et des informations relevant d'une analyse interne de Cap Retraite. L'ensemble des informations contenues ne peut, ni ne doit, servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc.

Cap Retraite, 1^{er} service de conseil et d'orientation en maison de retraite au capital de 7 623 euros, siren 408 760 023 000 49.

© Décembre 2014 CAP RETRAITE S.A.R.L

Imprimé en France.

Conception - Réalisation : Direction Communication Cap Retraite - Novembre 2014

Crédits photos : shutterstock.com

Cap Retraite, 91 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris • SARL au capital de 7623 Euros - RCS Paris B 408 760 023 • N° Vert 0800 891 491 • www.capretraite.fr

A propos de Cap Retraite

Fondé en 1994 et leader du marché en France, Cap Retraite conseille les familles et les professionnels qui les accompagnent dans la recherche d'une place disponible dans un établissement d'hébergement adapté à leur proche en perte d'autonomie. En 20 ans d'expérience, 685 000 familles ont été conseillées. Cap Retraite collabore avec près de 1 000 résidences et propose différents modes d'hébergement : Ehpad, EHPA, foyers-logements, résidences services... en court, moyen ou long séjour correspondant au niveau de perte d'autonomie. Cap Retraite est accessible à tous et offre un service entièrement gratuit. Pour en savoir plus : www.capretraite.fr.

Synthèse

La France face au coût de la dépendance des personnes âgées

Le regard porté sur les personnes âgées, et plus particulièrement sur les **personnes âgées en perte d'autonomie**, a largement évolué au cours des dernières décennies. En 2002, la prise en charge de cette dépendance est nommée « **priorité nationale** », avec la mise en place de « l'Allocation Personnalisée d'Autonomie » (APA).

La gestion de cette prestation, qui permet également de soutenir les plus de 60 ans dans un état de **dépendance légère**, est confiée aux **départements**, avec **l'assistance de l'État**. Mais son **financement**, au regard de la démographie, constitue un défi majeur à relever.

Cap Retraite livre ici son analyse du **coût de la dépendance des personnes âgées** en France, à l'échelle nationale et départementale, et tente de répondre à différentes questions.

Qui bénéficie d'une aide à la dépendance et **dans quelle mesure**? Quels **départements** sont les plus exposés à la dépendance et quelles en sont les répercussions sur leurs **finances**?

» Perte d'autonomie des personnes âgées en France: état des lieux

- Seul 136 517 personnes âgées bénéficiaient d'une prestation dépendance avant la mise en place de l'APA, soit 1,1 % de la population des 60 ans et plus. Aujourd'hui, près de 1 200 000 personnes âgées en perte d'autonomie perçoivent l'APA, soit 8 % de la population des 60 ans et plus.
- Parmi l'ensemble des bénéficiaires de l'APA, 71 % sont âgés de 80 ans et plus ; 44 % sont en situation de dépendance légère et 59 % résident à domicile.
- Entre 2002 et 2012, le nombre de bénéficiaires de l'APA a doublé (+ 100%). On constate, sur la même période, une augmentation de 139 % des bénéficiaires de l'APA à domicile.
- Une hausse de 63 % des bénéficiaires de l'APA est attendue à l'horizon 2040. Le gouvernement poursuit ses efforts de développement du maintien à domicile par l'intermédiaire de la *Loi d'adaptation de la société au vieillissement*, qui vise à anticiper les premiers facteurs de perte d'autonomie, à adapter les politiques du vieillissement; et à améliorer la prise en charge des personnes en perte d'autonomie.

» Les départements les plus exposés à la dépendance

- Les bénéficiaires de l'APA sont inéquitablement répartis sur le territoire français. Les départements comptant le plus grand **nombre** de bénéficiaires de l'APA sont le **Nord** qui regroupe 3,7 % de l'ensemble des bénéficiaires français, le **Pas-de-Calais** (2,8 %) , et les **Bouches-du-Rhône** (2,8 %).

- C'est toutefois dans l'Aveyron, la Creuse et le Gers que les proportions de personnes âgées dépendantes, sur l'ensemble des 60 ans et plus, sont les plus élevées, avec respectivement 12,8%, 11,7% et 11,2%.

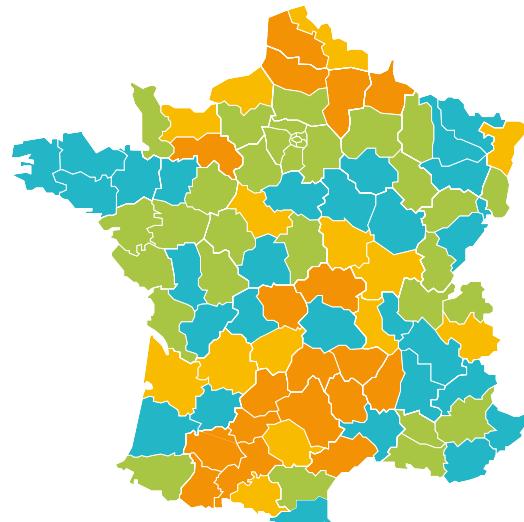
↳ *La carte 1 présente la part de bénéficiaires de l'APA, sur l'ensemble des 60 ans et plus, à l'échelle départementale en 2012.*

- Le maintien à domicile est aujourd'hui une priorité de l'État. Les politiques départementales dessinent toutefois des inégalités: la part des bénéficiaires de l'APA à domicile - sur la totalité des bénéficiaires - oscille entre 75 % dans le Pas-de-Calais, et 38% en Maine-et-Loire, pour une moyenne nationale de 59 %.

↳ *La carte 2 présente la part des bénéficiaires de l'APA résidant à domicile, sur la totalité des bénéficiaires de l'APA, à l'échelle départementale en 2012.*

CARTE 1

Part des bénéficiaires de l'APA parmi la population des 60 ans et plus, en 2012



Moyenne nationale : 8 % des 60 ans et plus bénéficient de l'APA en France

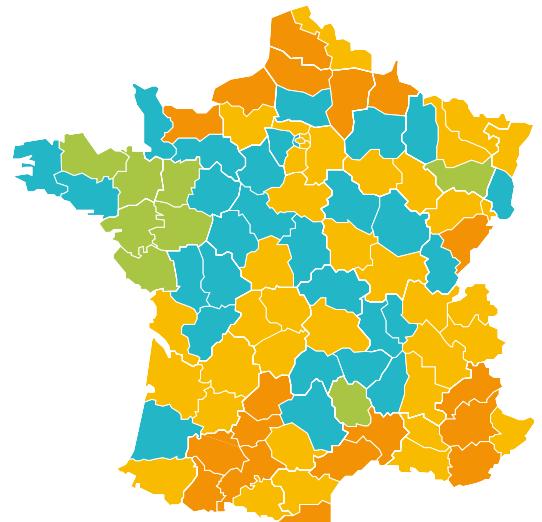
Légende:

[Vert] de 4 % à 7,5 %
[Bleu] de 7,5 % à 8,5 %

[Jaune] de 8,5 % à 9,5 %
[Orange] supérieur à 9,5 %

CARTE 2

Part des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie résidant à domicile en France en 2012



Moyenne nationale : 59 % des bénéficiaires de l'APA résident à domicile en France

Légende:

[Vert] de 38 % à 45 %
[Bleu] de 45 % à 55 %

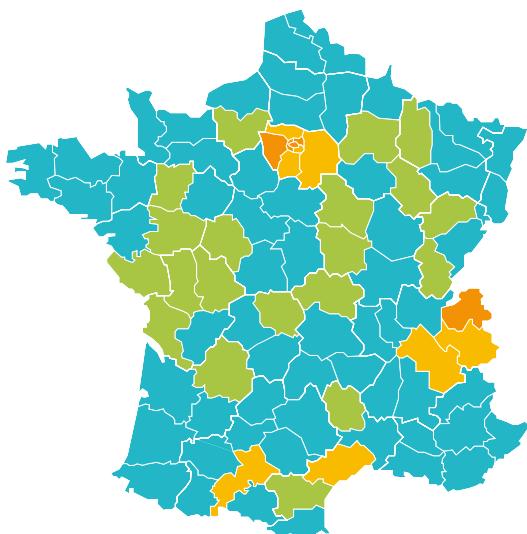
[Jaune] 55 % à 65 %
[Orange] supérieur à 65 %

» Financement et évolution des dépenses de l'APA

- En France, le financement de l'APA est assuré par les départements et l'État. Pour mener à bien cette mission, ceux-ci bénéficient du concours de la « Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie » (CNSA).
- À ce jour, le coût de l'APA représente à l'échelle nationale **5,5 milliards d'euros**. Un budget pris en charge à 71 % par l'État et les départements (soit 3,9 milliards d'euros); et à 29% par la CNSA (soit 1,6 milliards d'euros).
- Le budget alloué à l'**APA à domicile** augmente de **201 %** entre 2002 et 2012. Sur cette même période, le budget dédié à l'**APA en établissement** augmente de **168 %**. Cette prestation, versée aux maisons de retraite médicalisées, participe au développement du secteur. Elle offre aux personnes âgées une prise en charge plus professionnelle et permet à l'État une plus grande implication.
- À l'horizon 2040, le coût de l'APA **doublera** pour atteindre 11,2 milliards d'euros (+ 112%). Sa part du PIB augmentera de 0,26 à 0,6 points. L'**État français et ses départements doivent donc anticiper ce surcoût, dès à présent.**

CARTE 3

Part du budget de l'APA, à la charge de l'État et des départements, en 2013



Moyenne nationale: 71 % du budget APA est pris en charge par l'État et les départements.

Légende:

de 55 % à 65 %
de 65 % à 75 %

de 75 % à 80 %
supérieur à 80 %

» Les départements face au financement de la dépendance

- C'est dans l'**Aveyron, la Creuse et le Gers** que les budgets alloués à l'APA pèsent le plus lourd. La part de leurs budgets APA sur leurs budgets généraux respectifs (14,86%, 13,72% et 13,58%) est largement au-dessus de la moyenne nationale (7,8%).
- A contrario, les **Yvelines, l'Essonne et les Hauts-de-Seine** consacrent moins de 5 % de leur budget au financement de la dépendance, et ce malgré un nombre plus élevé de bénéficiaires de l'APA.
Ces départements - au fort potentiel fiscal - ne bénéficient que d'un faible concours de la CNSA.
- Les départements **au plus faible potentiel fiscal** risquent pour leur part d'être étouffés par le système actuel de financement de la dépendance. En dépit de l'aide qu'ils perçoivent, il reste difficile pour eux de faire face au coût de l'APA. C'est dans la **Creuse, l'Aude et la Vienne** que la situation semble la plus critique (voir carte 3).
- Avec un budget APA dédié au maintien à domicile qui varie entre 76% pour l'Hérault et 35% pour la Vendée, on constate une **inégalité flagrante entre les départements** dans le cadre du maintien des personnes âgées à domicile.

↳ *La carte 3 présente la part du budget de l'APA prise en charge par l'État et les départements, après concours de la CNSA, en 2013.*

» APA: contribution et apport à l'échelle du citoyen

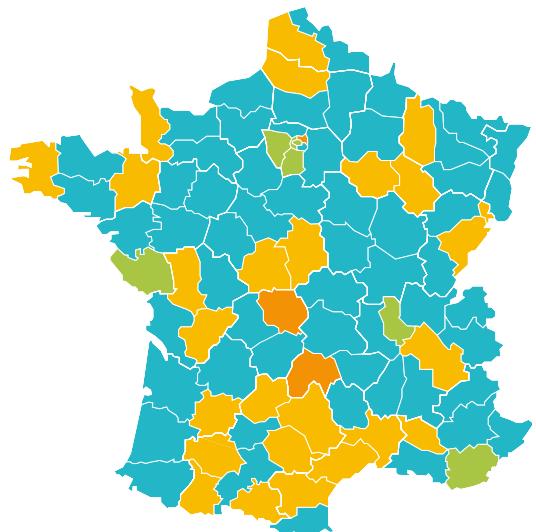
- Le financement de la dépendance s'effectue, entre autres, grâce aux impôts et aux cotisations sociales des Français.

- En France, on estime qu'il y a 1 personnes âgée bénéficiaire de l'APA pour 29,5 ménages.
- Le montant moyen de participation d'un ménage au financement de l'APA est estimé à 157€ par an.
- Si les ménages finançaient la dépendance de leur propre département, un habitant d'une région telle que la Creuse participerait à hauteur de 375 euros par an, contre 78 euros pour un habitant de l'Essonne. La **centralisation des financements** est donc primordiale pour assurer la pérennité et l'équité de l'aide aux personnes âgées en perte d'autonomie.
- C'est en Seine-Saint-Denis, dans la Creuse et dans le Cantal - où les revenus moyens mensuels des foyers de retraités sont les plus bas - que l'APA aide les personnes âgées dépendantes de la façon la plus significative. Dans ces départements, l'APA représente plus de 30% de leurs revenus.

↳ **La carte 4 présente la participation financière mensuelle de l'APA au budget d'un foyer de retraités, à l'échelle départementale en 2013.**

CARTE 4

Part de l'APA dans le budget mensuel d'un foyer de retraités



Moyenne nationale : L'APA représente 22,5 % des revenus moyens d'un foyer de bénéficiaires retraités.

Légende :

	de 15 % à 20 %
	de 20 % à 25 %
	25 % à 30 %
	supérieur à 30 %

» Conclusion

- La mise en place de l'APA apparaît en 2002 comme une **révolution**: la prise en charge des dépendances légères, jugée préventive et favorisant le maintien à domicile, est un **progrès social** de taille. L'accroissement considérable des plus de 60 ans soutenus met toutefois en péril l'**équilibre budgétaire des départements**.
A l'aube de la réforme territoriale, qui souhaite recentrer les compétences des départements sur les solidarités sociales et territoriales, un **ré-engagement de l'État semble donc incontournable**.
- Malgré les efforts gouvernementaux réalisés, la **prise en charge** des personnes âgées dépendantes demeure **inéquitable** au sein des départements français. Politiques favorisant ou limitant le maintien à domicile, pénuries de maisons de retraite, non prise en compte de l'absence d'aidants familiaux, sont autant de facteurs qui aggravent la situation des Français.
- Devant le nombre croissant de bénéficiaires de l'APA, un équilibre doit être trouvé entre des **solutions individuelles** - dans le cadre d'assurances privées notamment - et une **solution de solidarité nationale** qui garantira la **pérennité du système de financement**.
- Dans le cas contraire, si aucune solution innovante n'est trouvée dans les prochaines années, le système de financement de la dépendance s'orientera vers un grand dérapage.

Les 7 pistes de réflexion de Cap Retraite

Les priorités selon Cap Retraite: réduire le coût de la dépendance légère, et réviser le fonctionnement actuel de l'APA.

1. Redéfinir le rôle des intervenants dans la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie, et les encourager à profiter des mesures nationales en place: formations pour aidants, sensibilisation des personnes âgées,...

2. Encourager les politiques préventives de façon à retarder la dépendance des séniors. Pour soulager l'État du coût élevé de la dépendance légère, il importe de mettre en place des mesures nationales de sensibilisation aux jeunes séniors (activité physique, nutrition, adaptation des logements,...).

3. Favoriser le maintien à domicile par la fiscalité. En attribuant notamment une demi-part supplémentaire ou en mettant en place des crédits d'impôts, en cas de dépendance.

4. Ajuster les règles d'attribution de l'APA et prendre en compte le contexte de vie du demandeur: familial (marié ou isolé), patrimonial (locataire ou propriétaire) et environnemental (logement adapté ou inadapté) pour plus d'équité.

5. Modifier les conditions d'âge d'obtention: Avec l'allongement de l'espérance de vie sans invalidité, on peut légitimement s'interroger sur l'âge d'éligibilité aux aides dédiées aux personnes dites «âgées». Un sénior de 60 ans peut-il encore être considéré comme «âgé»?

6. Apprécier le niveau de ressources du demandeur. L'APA est actuellement attribuée sans condition de ressources. L'État pourrait cependant agir de façon plus solidaire et plus significative en n'aidant que les personnes qui n'ont pas eu les moyens financiers d'anticiper leur perte d'autonomie.

7. Inciter à la souscription à des assurances privées dites «Dépendance», voire les intégrer aux systèmes de protection sociale des fonctionnaires ou des grandes sociétés afin qu'un socle de personnes puisse d'ores et déjà bénéficier d'une solution anticipée.

Observatoire

Perte d'autonomie des personnes âgées en France : état des lieux

Une personne âgée n'est pas systématiquement en état de dépendance. Comment alors distinguer les Aînés autonomes de ceux qui nécessitent une prise en charge spécifique ? Nous nous baserons durant cette étude sur une donnée **quantifiable** : les bénéficiaires de l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**.

L'APA est un droit universel. Il s'agit d'une aide accordée **sans conditions de ressources** aux plus de **60 ans** décrétés «en état de dépendance» par une équipe médico-sociale. Elle représente à elle seule plus de **85 % des aides** accordées aux personnes âgées dépendantes⁽¹⁾.

» Évolution de la prise en charge de la perte d'autonomie

→ 1960 - 2014: modification de la perception de la vieillesse

Au fil des ans, le regard sur le 3^e âge évolue. Retour sur les **progrès politiques et sociaux** accomplis au profit de la prise en charge de la dépendance au cours du demi-siècle écoulé⁽²⁾.

Première commission d'étude des problèmes de la vieillesse

1960



La notion d'**hospice prime** pour désigner les établissements destinés aux personnes âgées.

Emergence des maisons de retraite

1980



Transfert de l'**Action sociale** et de l'**Aide sociale** aux personnes âgées aux départements.

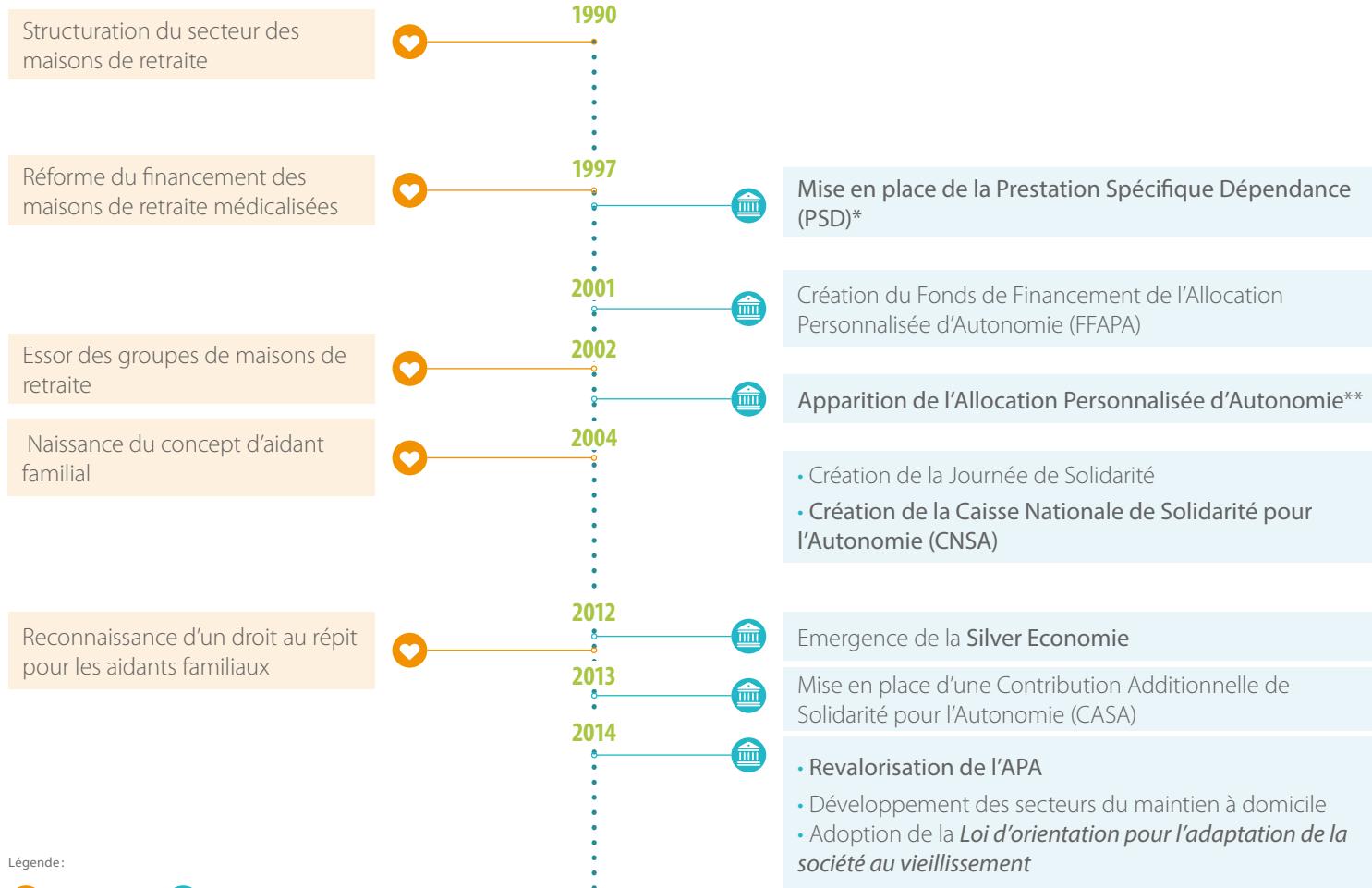
1983



1988

Première commission d'étude des problèmes de la vieillesse.





Légende:



* Aide financière généralisée à la grande dépendance, après évaluation du degré de dépendance selon la Grille AGGIR-Prestation attribuée aux GIR 1-2-3-4.

** Aide financière généralisée à la grande et moyenne dépendance, après évaluation du degré de dépendance selon la Grille AGGIR-Prestation attribuée aux GIR 1-2-3-4, pour réduire les inégalités, et renforcer le maintien à domicile.

Sources:

(1) Dress, Série statistiques n°187, avril 2014 - les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2012

(2) IRDES, le financement de la dépendance des personnes âgées en France, Mise à jour de mars 2014

» À retenir

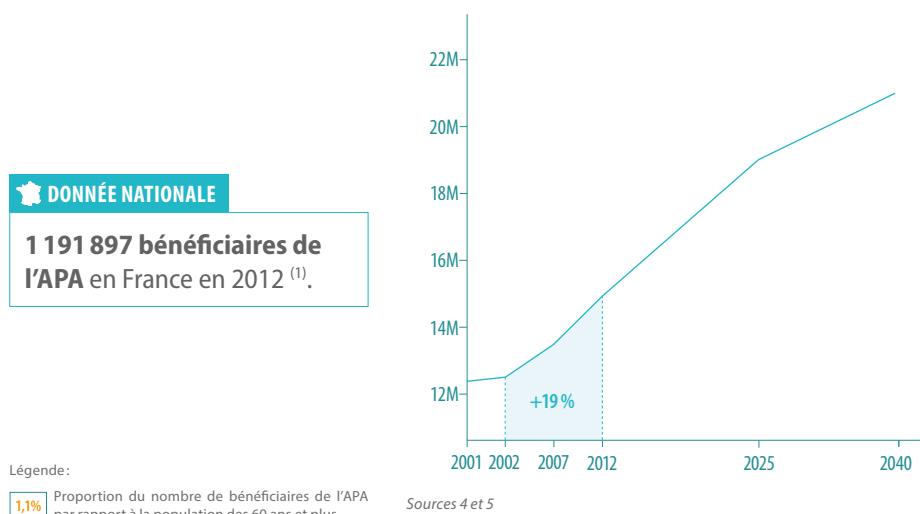
En l'espace d'une cinquantaine d'années, le regard porté sur la vieillesse s'est transformé. Jusqu'en 1960, aucune politique spécifique en faveur des personnes âgées ou de leurs aidants n'est déterminée. Une tendance à soutenir les Aînés émerge et se renforce progressivement durant les années 1980. L'apparition de la **Prestation Spécifique Dépendance (PSD)** en 1997 confirme les progrès observés. En 2002, l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)** apparaît et prend en charge les dépendances légères. On note alors une augmentation de 700% du nombre de personnes âgées soutenues entre 2001 et 2012. Aujourd'hui, on reconnaît aux aidants familiaux un **droit au répit** tandis que la personne âgée incarne un **acteur économique majeur**, au centre de la **Silver Economie**.

→ 2002 : la révolution de l'APA

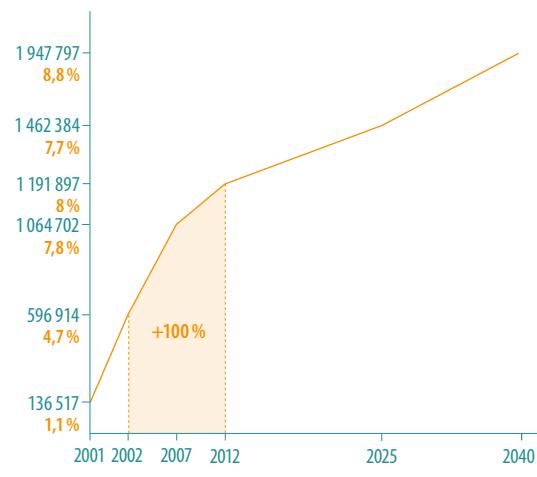
Arrivée en 2002, l'APA marque un **tournant décisif** dans la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie. Cette allocation s'adresse désormais, aussi, aux personnes âgées en état de **dépendance légère**, contrairement à la PSD qui ne concernait que les plus de 60 ans très dépendants.

Rétrospective sur dix ans d'APA et projections à l'horizon 2040⁽⁴⁾.

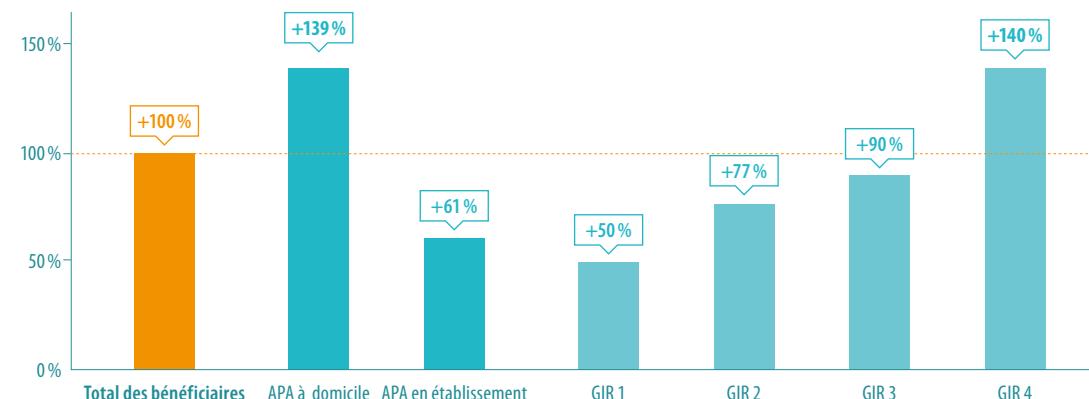
Évolution de la population des 60 ans et plus depuis 2001 et projections à l'horizon 2040



Évolution du nombre des personnes âgées prises en charge depuis 2001 et projections à l'horizon 2040



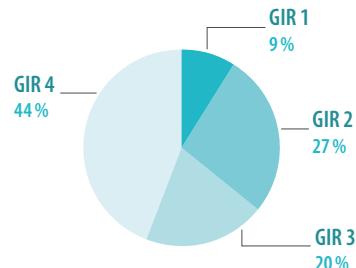
Progression du nombre de bénéficiaires de l'APA par type de prise en charge et par niveau de dépendance*, entre 2002 et 2012



CHIFFRE CLÉ

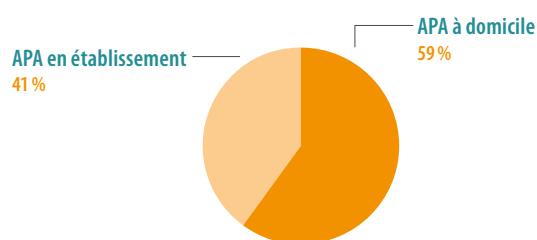
Actuellement, **44 % des bénéficiaires de l'APA** sont en situation de dépendance légère (GIR 4).

Répartition des bénéficiaires de l'APA par niveau de dépendance*, en 2012



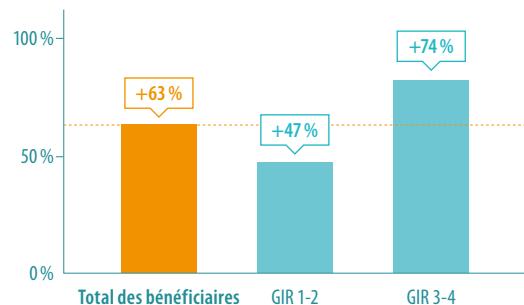
Source 1

Répartition des bénéficiaires de l'APA par type de prise en charge, en 2012



Source 1

Progression estimée du nombre de bénéficiaires de l'APA par niveau de dépendance*, entre 2012 et 2040



Sources 1, 2, 4

» À retenir

Entre 2002 et 2012 :

- Le nombre de **bénéficiaires de l'APA a doublé (+ 100 %)**, avec la prise en compte de la dépendance légère (GIR 4).
- Le nombre de **plus de 60 ans pris en charge** passe de 4,7 % à 8 %.
- Le nombre de **bénéficiaires de l'APA à domicile** augmente de **139 %**.

Aujourd'hui :

- 44 % des bénéficiaires de l'APA sont moyennement dépendants (GIR 4).
- 72 % des bénéficiaires de l'APA à domicile ont plus de 80 ans.
- La volonté de soutenir le maintien à domicile tend à s'affirmer avec l'adoption de la *Loi d'adaptation de la société au vieillissement*.

En 2040 :

- Une hausse de 63 % des **bénéficiaires de l'APA** est attendue par rapport au taux actuel.
- Une progression significative de 74 % du nombre de bénéficiaires en situation de **dépendance légère et moyenne** (GIR 3 – 4) est à anticiper, d'après les projections de l'Insee.

*La grille AGGIR (acronyme de « autonomie gérontologique groupes iso-ressources ») est l'outil permettant d'évaluer le degré d'autonomie des personnes âgées, qu'elles résident en institution ou à domicile. Le GIR 1 est équivalent au niveau de dépendance le plus élevé, le GIR 6 au niveau de dépendance le plus faible. En France, une prestation dépendance peut être allouée aux personnes en perte d'autonomie en GIR 1, GIR 2, GIR 3 et GIR 4.

Sources:

(1) Dress, Série statistiques n°187, avril 2014 - les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2012

(2) Dress, Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), données trimestrielles sur les bénéficiaires, les montants moyens et les GIR, série longue (2002-2012)

(3) Dress, Etude et résultat, n°365, décembre 2004 – les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2003

(4) INSEE, L'Allocation Personnalisée d'Autonomie à l'horizon 2040, à l'aide du modèle Destinie

(5) INSEE, Population par sexe et groupes d'âges quinquennaux au 1er janvier 2014, France hors Mayotte

» État de la dépendance, à l'échelle départementale

La répartition des personnes âgées en perte d'autonomie en France est inéquitable. Quels départements sont davantage exposés à la dépendance? Le maintien à domicile y est-il encouragé?

→ Les départements les plus exposés à la dépendance

Départements où les ratios «bénéficiaires de l'APA sur l'ensemble des bénéficiaires de France» sont les plus et moins élevés



Source 1

Source 1

DONNÉE NATIONALE

8 % des 60 ans et plus bénéficient de l'APA en 2012.

Départements où le ratio «bénéficiaires de l'APA sur la population des 60 ans et plus du département» est le plus élevé



Départements où le ratio «bénéficiaires de l'APA sur la population de 60 ans et plus du département» est le moins élevé



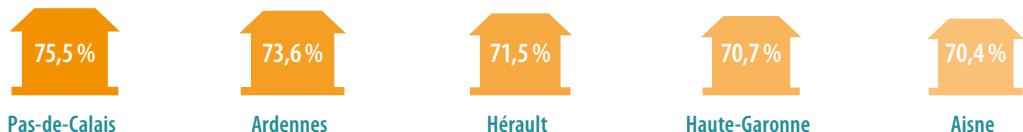
Source 1, 2

→ Le maintien à domicile : disparité au sein des départements

Départements où le taux de bénéficiaires de l'APA à domicile sur l'ensemble des bénéficiaires est le plus élevé

CHIFFRE CLÉ

59 % des bénéficiaires de l'APA résident à domicile.



Départements où le taux de bénéficiaires de l'APA à domicile sur l'ensemble des bénéficiaires est le moins élevé



Source 1

» À retenir

- Les bénéficiaires de l'APA sont 1 191 897 en 2012, inéquitablement répartis sur le territoire français.
- Les départements comptant le plus grand **nombre** de bénéficiaires de l'APA sont le **Nord** qui regroupe 3,7 % de l'ensemble des bénéficiaires français, le **Pas-de-Calais** (2,8 %), et les **Bouches-du-Rhône** (2,8 %).
- C'est dans les départements au faible potentiel fiscal, que les **proportions de personnes âgées dépendantes**, sur l'ensemble des 60 ans et plus, sont les plus élevées: 12,8 % de la population des 60 ans et plus en **Aveyron**, 11,7 % dans la **Creuse** et le 11,2 % dans le **Gers**.
- La part des bénéficiaires de l'APA à domicile - sur la totalité des bénéficiaires du département - oscille entre 75 % dans le **Pas-de-Calais**, et 38 % en **Maine-et-Loire**, contre une moyenne nationale de 59 %. On constate ainsi une forte disparité entre des départements affirmant une volonté de soutien au maintien à domicile, et ceux dont la politique vient fragiliser l'accès à la prise en charge des Aînés en perte d'autonomie.

Sources:

(1) Dress, Série statistiques n°187, avril 2014 - les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2012

(2) INSEE, Population par sexe et groupes d'âges quinquennaux au 1er janvier 2014, France hors Mayotte

Financement de l'APA : la charge des départements

En France, le soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie dans le cadre de l'APA représente 5,5 milliards d'euros en 2013, financés à **71 %** par l'**État et les départements**, et à **29 %** par la **Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)**.

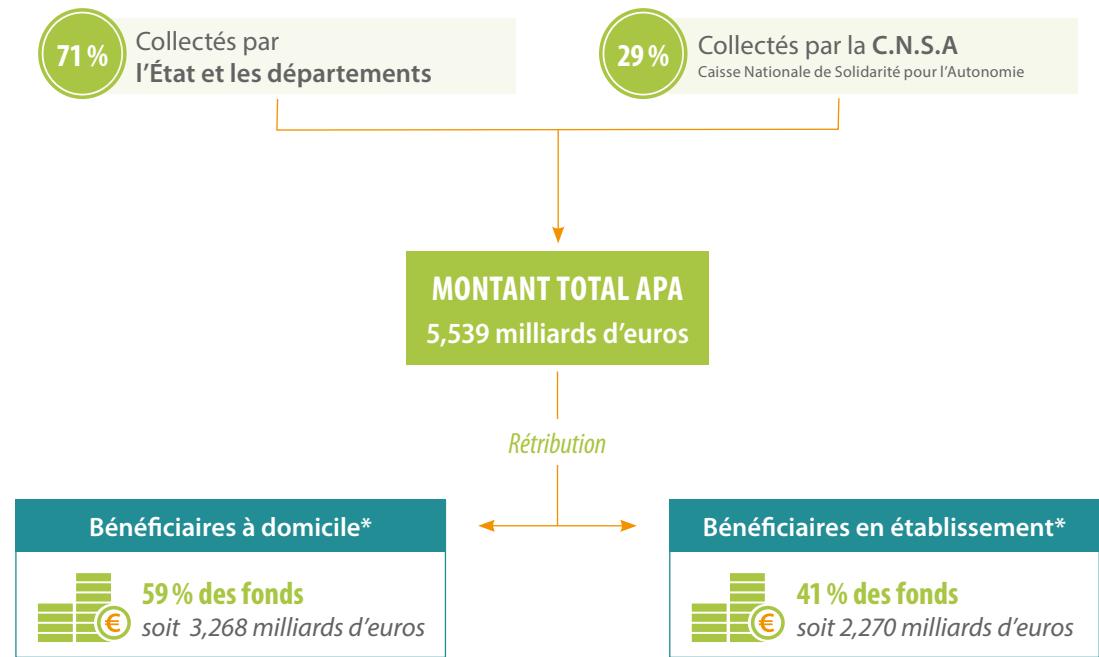
Quels départements rencontrent le plus de difficultés face au financement de l'APA ? La CNSA aide-t-elle de manière adaptée chaque département ? Quelle sera l'évolution du coût de la dépendance à l'horizon 2040 ?

» Financement et évolution des dépenses de l'APA

Le financement de la dépendance repose sur un système de solidarité : les Français contribuent via leurs **impôts sur le revenu**, leurs **impôts locaux** et leurs **taxes**, aux recettes de l'État et des départements ; et via leurs cotisations sociales aux recettes de la CNSA.

Zoom sur le financement de l'APA et sa distribution aux bénéficiaires.

Schéma du processus de collecte et de rétribution de l'APA en 2013



*Estimation des dépenses d'APA à domicile et en établissement sur la base des ratios de répartition de l'année 2012

Source 1, 2, 3

Évolution du coût de l'APA depuis 2002 et projections à l'horizon 2040



Légende:

Dépenses d'APA à domicile Dépenses d'APA en établissement Dépenses totales d'APA Point de PIB

Sources 1, 4, 5

» À retenir

Sources:

(1) Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, Dépense de l'APA : série longue 2002-2012

(2) Direction générale des collectivités locales (DGCL), Budgets 2013 primitif des départements

(3) CNSA, concours national APA pour 2013, définitif

(4) INSEE, L'Allocation Personnalisée d'Autonomie à l'horizon 2040, à l'aide du modèle Destinie

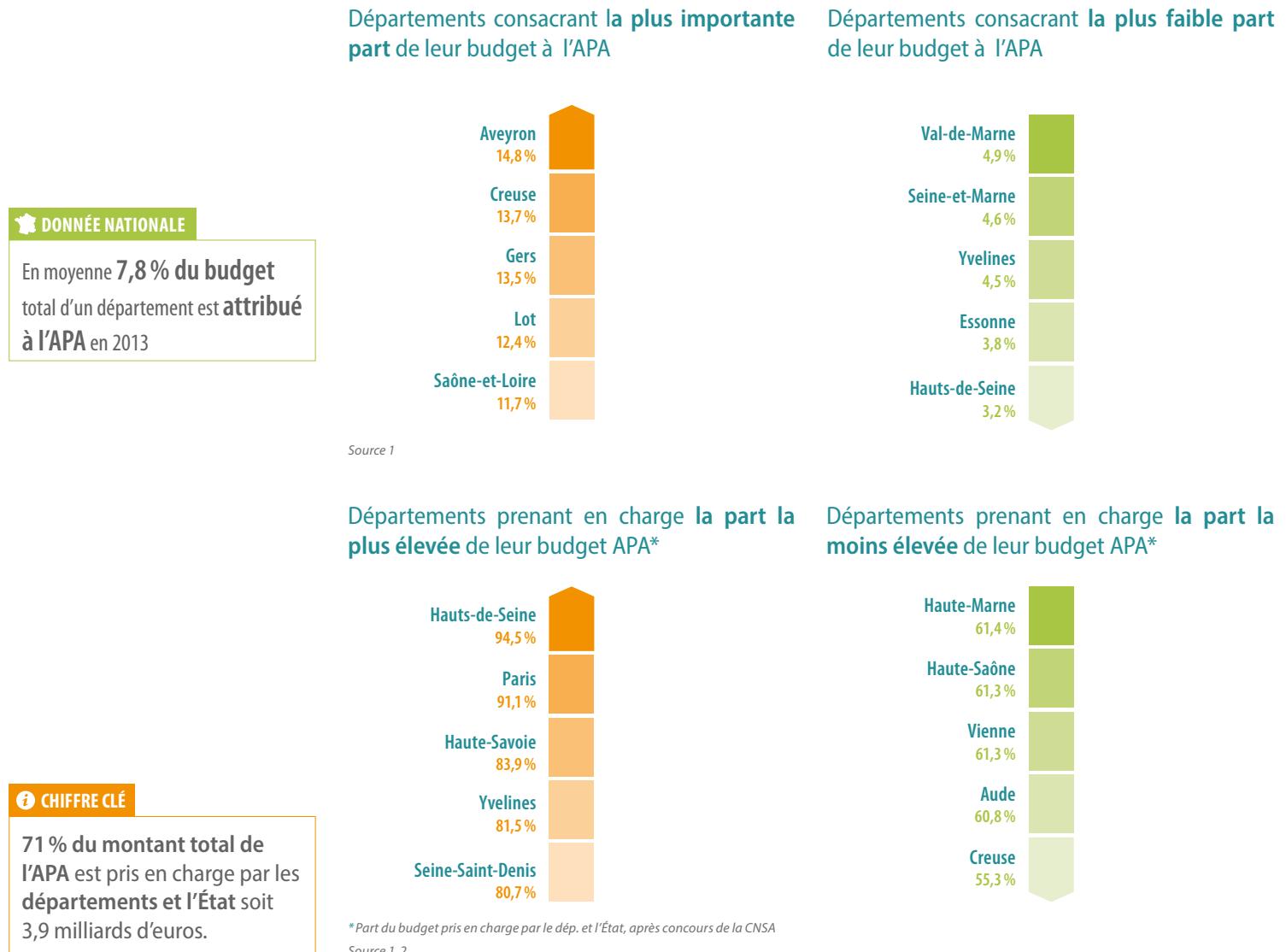
(5) Comptes nationaux - Base 2010, Insee, Le produit intérieur brut et ses composantes à prix courants

- Le budget attribué à l'APA en établissement a augmenté de 168 % entre 2002 et 2012; et représente aujourd'hui 0,1 point de PIB. L'APA versée aux maisons de retraite médicalisées participe au développement du secteur et permet de professionnaliser la prise en charge des résidents.
- En 2013, 71 % du budget global de l'APA est à la charge de l'État et des départements, soit 3,9 milliards d'euros.
- A l'échelle nationale, le budget de l'APA doublera à l'horizon 2040 (+ 112 %), et représentera 0,6 points de PIB d'après les projections de l'Insee.

» Les départements face au financement de la perte d'autonomie

En dépit de l'aide qu'ils perçoivent, les départements consacrent une large part de leur budget au financement de la dépendance. Quels départements sont les plus fragilisés par cet état de fait ? La prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie sur ces différents territoires s'en ressent-elle ?

→ Risque d'étouffement budgétaire à venir

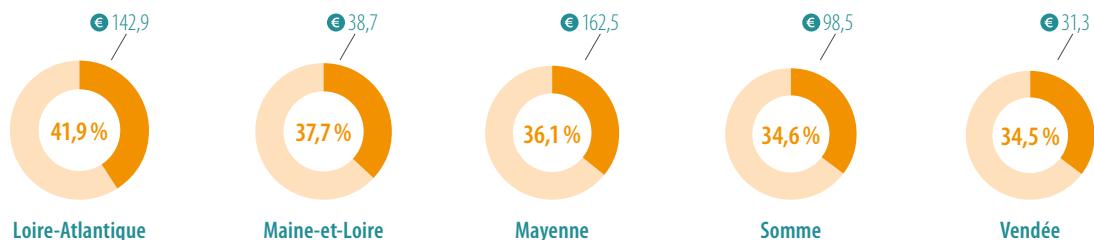


➔ La prise en charge à domicile: inégalités territoriales

Départements où le budget APA alloué au **maintien à domicile** est le plus élevé



Départements où le budget APA alloué au **maintien à domicile** est le moins élevé



Légende:

€ Budget APA départemental en millions d'euros

Source 3

» À retenir

- L'**Aveyron**, la **Creuse** et le **Gers**, attribuent les parts de budget les plus élevées au financement de la dépendance (plus de 13 % de leur budget global). Les **Yvelines**, l'**Essonne** et les **Hauts-de-Seine** y consacrent moins de 5 %, malgré un nombre plus élevé de bénéficiaires.
- La **Creuse**, l'**Aude** et la **Vienne**, sont les départements **les plus aidés par la CNSA**: ils prennent en charge moins de 62 % de leurs budgets APA respectifs (contre une moyenne nationale de 71,1 %). A l'inverse, **Paris** et les **Hauts-de-Seine** sont **les moins soutenus** et prennent en charge plus de 90 % de leurs budgets APA respectifs.
- Les dépenses liées au financement de l'APA à domicile et en établissement varient sensiblement en fonction des territoires: l'**Hérault** alloue **76 %** de son budget APA au maintien à domicile, contre **35 %** pour la **Vendée**.

Sources:

(1) Direction générale des collectivités locales (DGCL), Budgets 2013 primitif des départements

(2) CNSA, concours national APA pour 2013, définitif

(3) Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, Dépense de l'APA: série longue 2002-2012

APA : contribution et apport à l'échelle du citoyen

Les Français financent, via leurs **impôts sur le revenu**, leurs **impôts locaux**, leurs **taxes**, et les **cotisations sociales** qu'ils reversent, le budget de l'APA.

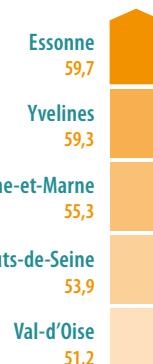
Dans quelle mesure sont-ils mis à contribution ? Les besoins des bénéficiaires de l'APA pèsent-ils sur les revenus des contribuables français ? Quel montant représente le financement de la dépendance dans leur budget mensuel ? Cet effort permet-il de soutenir de **façon significative** les personnes âgées en perte d'autonomie ?

» Participation des Français au financement de la dépendance*

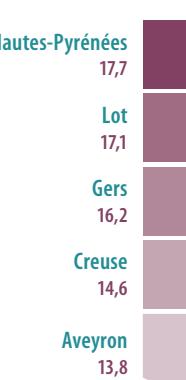
DONNÉE NATIONALE

En 2012, 29,5 ménages contribuent au financement de la prise en charge d'**1 personne âgée** dépendante.

Départements où le nombre de ménages par bénéficiaire de l'APA est le plus élevé



Départements où le nombre de ménages par bénéficiaire de l'APA est le moins élevé



Sources 1 et 2

DONNÉE NATIONALE

On estime à **157€** la participation annuelle des contribuables au financement de l'APA

Départements où la participation annuelle des ménages au financement de la dépendance est la plus élevée *



* À NOTER

Participation hypothétique des ménages, s'ils finançaient la dépendance de leur propre département. Le nombre de ménages par bénéficiaire de l'APA a été rapporté au montant moyen annuel d'APA versé, à l'échelle de chaque département.

Départements où la participation annuelle des ménages au financement de la dépendance est la moins élevée *



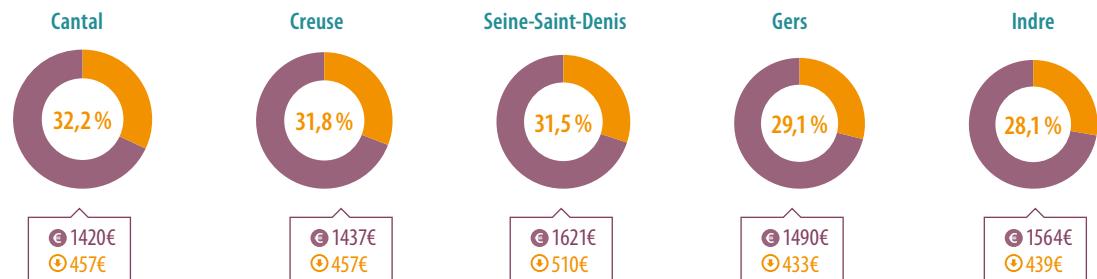
Sources 1,2 et 3

DONNÉE NATIONALE

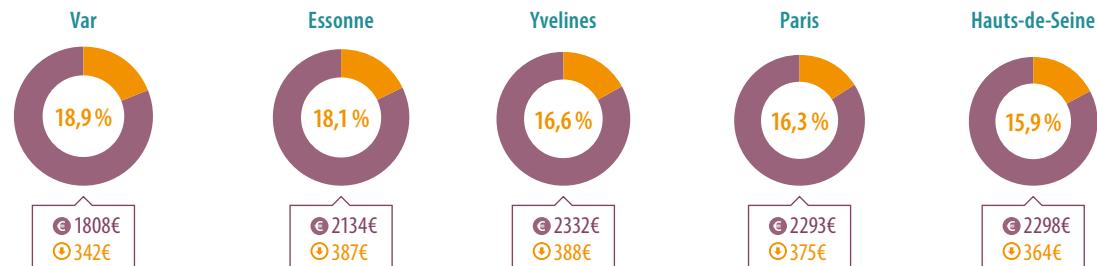
L'APA représente en moyenne 22,5 % des revenus d'un foyer de retraités

» Situation financière des retraités bénéficiaires de l'APA

Départements où l'APA représente la part la plus élevée des revenus des foyers de retraités



Départements où l'APA représente la part la moins élevée des revenus des foyers de retraités



» À retenir

- En 2012, en France, **29,5 ménages** - en moyenne - soutiennent financièrement **1 personne âgée dépendante**, avec une participation au financement de l'APA estimée à **157 euros par ménage**.
- Si le financement de la dépendance de chaque département incombait aux ménages, les habitants de la Creuse, de l'Aveyron, et du Gers seraient le plus fortement mis à contribution, avec respectivement 375 euros, 355 euros et 322 euros à débourser en moyenne par an. Ceux de l'Essonne (78 euros par an), et des Yvelines (78 euros par an), et des Hauts-de-Seine (81 euros par an) participeraient le moins.
- L'APA représente, **22,5 %** des revenus mensuels d'un foyer de retraités.
- C'est dans la Creuse, le Cantal et la Seine-Saint-Denis, où les revenus moyens des foyers de retraités sont les plus bas, que l'APA offre le meilleur soutien (plus de 30 % des revenus des bénéficiaires).
- À l'inverse, c'est dans les Hauts-de-Seine, à Paris et dans les Yvelines, que l'APA aide le moins les foyers de retraités (moins de 17 % des revenus des bénéficiaires).
- L'écart entre les montants moyens d'APA attribués aux Français entre les différents territoires de l'Hexagone est de **29 %**.

Sources:

(1) Dress, Série statistiques n°187, avril 2014 - les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2012

(2) Direction générale des collectivités locales (DGCL), Budgets 2013 primitif des départements

(3) DGI, IRCOM 2012



Annexes

» Exemple de fiche régionale

OBSERVATOIRE CAP RETRAITE
La France face au coût de la dépendance des personnes âgées

Statistiques de la région Nord-Pas-de-Calais

Bénéficiaires de l'APA

Dans le Nord-Pas-de-Calais, 9,49 % des 60 ans et plus sont bénéficiaires de l'APA, soit 79465 personnes âgées.

Résidence	Pourcentage
APA à domicile	68,08 %
Concours CNSA	31,92 %

8 % de la population des 60 ans et plus est bénéficiaire de l'APA. 59 % des bénéficiaires résident à domicile.

Budget dépendance de la région

Sur des dépenses totales de 4 688 M€, les départements du Nord-Pas-de-Calais, attribuent en moyenne 7,49 % de leur budget à l'APA, soit un total de 351 M€. En moyenne, 68,75 % du budget APA reste à la charge des départements de la région et de l'Etat.

Catégorie	Dépense
Dépense APA	164,4 M€
Concours CNSA	47,3 M€
Département + Etat	351 M€

Les départements consacrent en moyenne 7,8% de leur budget au financement de l'APA. 71 % des dépenses d'APA sont à la charge de l'Etat et des départements.

Contribution des ménages de la région

Le Nord-Pas-de-Calais, compte 26,8 ménages pour 1 bénéficiaire de l'APA. Chaque ménage attribuerait en moyenne 172 € par an, s'il finançait la dépendance des personnes âgées de sa région.

Région	Moyenne
Région	172€
France	157€

En moyenne, on compte 29,5 ménages pour 1 personne âgée dépendante.

Apport de l'APA aux bénéficiaires de la région

L'aide de l'APA représente en moyenne, 24,39% des ressources d'un foyer de retraités résidant dans la région, soit 372 € par mois.

Revenu moyen mensuel d'un foyer de retraités	Apport de l'APA
1524 €	24,39%

En moyenne, l'APA représente 22,5 % des revenus d'un foyer de retraités, soit 387 € par mois.

Données nationales

Sources :
*Dossiers, Série statistiques n°187, avril 2014 - les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2012
 INSEE, Population par sexe et groupes d'âges quinquennaux au 1er janvier 2014, France hors Mayotte
 Direction générale des collectivités locales (DGCL), Budgets 2013 primitif des départements
 CNSA, concours national APA pour 2013, définitif
 Ministère des affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, Dépense de l'APA : série longue 2002-2012
 DGI, IRCOM 2012
 * Estimation Cap Retraite, si les ménages finançaient la dépendance des personnes âgées de leur propre département.*

Premier Service de Conseil et d'Orientation en Maisons de Retraite
 91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris - Tél.: 0800 891 491 - Fax: 01 53 01 36 39
info@capretraite.fr • www.capretraite.fr • SARL au capital de 7623 Euros - RCS Paris B 408 760 023



Scannez le code ci-dessous pour retrouver toutes les fiches détaillées par région et département ou rendez-vous sur : www.capretraite.fr/observatoire-dependance

» Exemple de fiche départementale

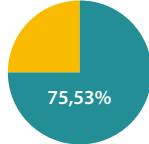


OBSERVATOIRE CAP RETRAITE
La France face au coût de la dépendance des personnes âgées

Statistiques du département Pas-de-Calais (62)

Bénéficiaires de l'APA

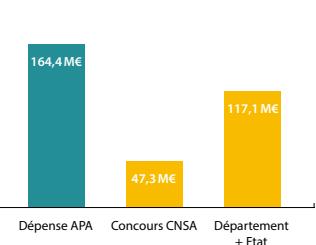
Dans le Pas-de-Calais, 10,78% des 60 ans et plus sont bénéficiaires de l'APA, soit 34 385 personnes âgées.



8% de la population de 60 ans et plus est bénéficiaire de l'APA, 59% des bénéficiaires de l'APA résident à domicile.

Budget dépendance du département

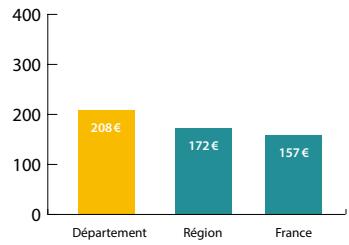
Sur des dépenses totales de **1 691,9 M€**, le Pas-de-Calais attribue 9,72 % de son budget à l'APA, soit un total de **164,4 M€**. 71,23 % du budget APA reste à la charge du département et de l'Etat.



Un département consacre en moyenne 7,8% de son budget au financement de l'APA, 71% des dépenses d'APA sont à la charge de l'Etat et des départements.

Contribution des ménages du département

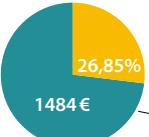
Le Pas-de-Calais compte 23 ménages pour 1 bénéficiaire de l'APA. Chaque ménage attribuerait **208 €** par an, s'il finançait la dépendance des personnes âgées de son département.



En moyenne, on compte 29,5 ménages pour 1 personne âgée dépendante.

Apport de l'APA aux bénéficiaires du département

L'aide de l'APA représente 26,85 % des ressources d'un foyer de retraités résidant dans le département, soit 398 € par mois.



En moyenne, l'APA représente 22,5 % des revenus d'un foyer de retraités, soit 387 € par mois.

Sources :
Dress, Série statistiques n°187, avril 2014 : les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2012
INSEE, Population par sexe et groupes d'âges quinquennaux au 1er janvier 2014, France hors Mayotte
Direction générale des collectivités locales (DGCL), Budgets 2013 primitif des départements
CNSA, concours national APA pour 2013, définitif
Ministère des affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, Dépense de l'APA : série longue 2002-2012
DGI, IRCCOM 2012

Premier Service de Conseil et d'Orientation en Maisons de Retraite
91, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris • Tél. : 0800 891 491 • Fax: 01 53 01 36 39
info@capretraite.fr • www.capretraite.fr • SARL au capital de 7623 Euros - RCS Paris B 408 760 023

» État des lieux actuel de la dépendance des 60 ans et plus, par département

	Les 60 ans et +	Bénéficiaires APA	Bénéficiaires APA / 60 ans et +	Bénéficiaires APA à domicile / total bénéficiaires APA		Les 60 ans et +	Bénéficiaires APA	Bénéficiaires APA / 60 ans et +	Bénéficiaires APA à domicile / total bénéficiaires APA
NATIONAL	14,913,687	1,191,897	7,99 %	58,91 %	LANGUEDOC-ROUSSILLON	724,202	65,333	9,02 %	67,23 %
ALSACE	409,931	32,820	8,01 %	52,87 %	AUDE	106,367	7,254	6,82 %	60,44 %
BAS-RHIN	237,771	20,479	8,61 %	55,22 %	GARD	187,450	15,131	8,07 %	67,17 %
HAUT-RHIN	172,160	12,341	7,17 %	48,97 %	HÉRAULT	270,929	29,134	10,75 %	71,53 %
AQUITAINE	880,808	74,591	8,47 %	60,48 %	LOZÈRE	23,192	2,452	10,57 %	40,86 %
DORDOGNE	137,683	12,015	8,73 %	61,56 %	PYRÉNÉES-ORIENTALES	136,264	11,362	8,34 %	66,28 %
GIRODNE	343,113	30,939	9,02 %	61,84 %	LIMOUSIN	229,862	21,259	9,25 %	58,69 %
LANDES	112,069	9,443	8,43 %	54,70 %	CORRÈZE	77,927	7,343	9,42 %	58,45 %
LOT-ET-GARONNE	103,138	8,629	8,37 %	63,68 %	CREUSE	42,889	5,029	11,73 %	62,72 %
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	184,805	13,565	7,34 %	58,42 %	HAUTE-VIENNE	109,046	8,887	8,15 %	56,61 %
AUVERGNE	380,242	34,625	9,11 %	54,58 %	LORRAINE	554,149	43,576	7,86 %	58,56 %
ALLIER	107,965	10,665	9,88 %	54,00 %	MEURTHE-ET-MOSSELLE	167,346	14,109	8,43 %	62,25 %
CANTAL	47,487	4,518	9,51 %	51,93 %	MEUSE	48,968	3,434	7,01 %	53,09 %
HAUTE-LOIRE	62,950	6,204	9,86 %	54,27 %	MOSSELLE	236,749	18,125	7,66 %	63,46 %
PUY-DE-DÔME	161,840	13,238	8,18 %	56,10 %	VOGES	101,086	7,908	7,82 %	43,15 %
BASSE-NORMANDIE	392,252	34,311	8,75 %	57,01 %	MIDI-PYRÉNÉES	763,376	78,127	10,23 %	66,01 %
CALVADOS	167,212	15,845	9,48 %	65,48 %	ARIEGE	45,892	4,112	8,96 %	61,41 %
MANCHE	140,942	10,470	7,43 %	46,89 %	AVEYRON	89,666	11,485	12,81 %	54,03 %
ORNE	84,098	7,996	9,51 %	53,48 %	HAUTE-GARONNE	260,058	24,820	9,54 %	70,94 %
BOURGOGNE	457,859	39,647	8,66 %	55,75 %	GERS	60,595	6,798	11,22 %	70,05 %
CÔTE-D'OR	127,768	10,265	8,03 %	52,77 %	LOT	59,098	5,963	10,09 %	65,17 %
NIÈVRE	72,082	6,592	9,15 %	55,64 %	HAUTES-PYRÉNÉES	72,020	7,799	10,83 %	69,92 %
SAÔNE-ET-LOIRE	162,864	15,085	9,26 %	61,33 %	TARN	111,647	10,492	9,40 %	62,48 %
YONNE	95,145	7,705	8,10 %	48,92 %	TARN-ET-GARONNE	64,400	6,658	10,34 %	68,71 %
BRETAGNE	835,641	66,017	7,90 %	46,84 %	NORD-PAS-DE-CALAIS	837,295	79,465	9,49 %	68,08 %
CÔTES-D'ARMOR	177,251	14,754	8,32 %	43,70 %	NORD	518,189	45,080	8,70 %	62,39 %
FINISTÈRE	241,182	18,794	7,79 %	49,65 %	PAS-DE-CALAIS	319,106	34,385	10,78 %	75,53 %
ILLE-ET-VILAINE	215,384	17,026	7,90 %	44,30 %	PAYS DE LA LOIRE	870,452	62,447	7,17 %	41,53 %
MORBBIAN	201,824	15,443	7,65 %	49,22 %	LOIRE-ATLANTIQUE	288,164	20,324	7,05 %	41,00 %
CENTRE	667,602	51,120	7,66 %	54,10 %	MAINE-ET-LOIRE	183,200	12,218	6,67 %	38,21 %
CHER	92,147	6,855	7,44 %	52,65 %	MAYENNE	78,251	6,249	7,99 %	41,77 %
EURE-ET-LOIR	100,882	7,160	7,10 %	49,33 %	SARTHE	143,974	10,706	7,44 %	48,43 %
INDRE	73,113	5,746	7,86 %	56,44 %	VENDÉE	176,863	12,950	7,32 %	39,65 %
INDRE-ET-LOIRE	148,798	10,196	6,85 %	52,27 %	PICARDIE	419,720	36,279	8,64 %	64,28 %
LOIR-ET-CHER	95,487	8,292	8,68 %	52,87 %	AISNE	126,711	13,181	10,40 %	70,47 %
LOIRET	157,175	12,871	8,19 %	58,74 %	OISE	160,280	9,761	6,09 %	51,49 %
CHAMPAGNE-ARDENNE	323,520	25,437	7,86 %	58,56 %	SOMME	132,729	13,337	10,05 %	67,52 %
ARDENNES	67,516	7,302	10,82 %	73,62 %	POITOU-CHARENTES	507,727	38,397	7,56 %	54,79 %
AUBE	77,197	6,483	8,40 %	55,96 %	CHARENTE	103,086	8,583	8,33 %	51,84 %
MARNE	127,355	8,034	6,31 %	46,53 %	CHARENTE-MARITIME	194,615	14,033	7,21 %	61,42 %
HAUTE-MARNE	51,452	3,618	7,03 %	59,54 %	DEUX-SÈVRES	100,959	7,671	7,60 %	48,30 %
FRANCHE-COMTÉ	286,719	22,171	7,73 %	61,72 %	VIENNE	109,067	8,110	7,44 %	52,58 %
DOUBS	121,756	9,944	8,17 %	67,49 %	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	1,322,175	96,882	7,33 %	63,29 %
JURA	70,079	5,003	7,14 %	51,99 %	ALPES-DE-HAUTE-PACA	47,780	3,375	7,06 %	69,30 %
HAUTE-SAÔNE	62,612	4,548	7,26 %	59,08 %	HAUTES-ALPES	38,828	3,175	8,18 %	65,42 %
TERRITOIRE DE BELFORT	32,272	2,676	8,29 %	63,00 %	ALPES-MARITIMES	310,593	23,829	7,67 %	59,42 %
HAUTE-NORMANDIE	420,946	34,749	8,25 %	65,94 %	BOUCHES-DU-RHÔNE	478,399	33,320	6,96 %	62,48 %
EURE	129,718	7,326	5,65 %	58,26 %	VAR	306,399	23,710	7,74 %	68,44 %
SEINE-MARITIME	291,228	27,423	9,42 %	67,99 %	VAUCLUSE	140,176	9,473	6,76 %	60,15 %
ILE-DE-FRANCE	2,198,761	130,007	5,91 %	58,76 %	RHÔNE-ALPES	1,430,448	114,747	8,02 %	56,60 %
PARIS	461,852	32,269	6,99 %	59,46 %	AIN	128,744	9,330	7,25 %	55,08 %
SEINE-ET-MARNE	231,957	12,837	5,53 %	60,38 %	ARDÈCHE	91,382	9,337	10,22 %	52,74 %
YVELINES	282,089	12,419	4,40 %	53,24 %	DRÔME	125,086	10,479	8,38 %	64,73 %
ESSONNE	231,494	10,949	4,73 %	59,51 %	ISÈRE	264,637	20,482	7,74 %	61,89 %
HAUTS-DE-SEINE	297,917	16,234	5,45 %	49,87 %	LOIRE	200,620	18,010	8,98 %	51,67 %
SEINE-SAINT-DENIS	241,634	17,502	7,24 %	65,80 %	RHÔNE	365,513	27,592	7,55 %	52,82 %
VAL-DE-MARNE	250,206	15,522	6,20 %	60,92 %	SAVOIE	99,707	8,968	8,99 %	59,58 %
VAL-D'OISE	201,612	12,275	6,09 %	59,09 %	HAUTE-SAVOIE	154,759	10,549	6,82 %	58,73 %

Sources : Dress, Série statistiques n°187, avril 2014 - les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2012
INSEE, Population par sexe et groupes d'âges quinquennaux au 1er janvier 2014, France hors Mayotte

» Financement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie par département, en 2013

	Dépense totale du département	Dépense APA	Dépense APA/ Dépense totale	Dépense APA à la charge du dep et de l'État*/ Dépense APA	Dépense APA domicile/ totale APA		Dépense totale	Dépense APA	Dépense APA/ Dépense totale	Dépense APA à la charge du dep et de l'État*/ Dépense APA	Dépense APA domicile/ totale APA
NATIONAL	70817,6 M€	5539,3 M€	7,80 %	71,11 %	59,46 %	LANGUEDOC-ROUSSILLON	3612,6 M€	324,5 M€	8,98 %	70,30 %	67,12 %
ALSACE	1836,2 M€	141,5 M€	7,71 %	72,96 %	50,17 %	AUDE	549,5 M€	37,5 M€	6,82 %	60,78 %	67,68 %
BAS-RHIN	1062,8 M€	88,4 M€	8,32 %	74,38 %	57,00 %	GARD	962,8 M€	74,4 M€	7,73 %	68,18 %	66,02 %
HAUT-RHIN	773,4 M€	53,1 M€	6,87 %	70,59 %	49,36 %	HÉRAULT	1368,7 M€	151,1 M€	11,04 %	75,83 %	76,31 %
AQUITAINE	3742,6 M€	342,1 M€	9,14 %	68,84 %	53,60 %	LOZÈRE	143,3 M€	9 M€	6,28 %	64,37 %	45,87 %
DORDOGNE	501,6 M€	48,8 M€	9,73 %	61,64 %	61,54 %	PYRÉNÉES-ORIENTALES	588,3 M€	52,5 M€	8,92 %	65,20 %	71,52 %
GIRONDE	1609,1 M€	141,1 M€	8,77 %	72,65 %	50,02 %	LIMOUSIN	935,7 M€	105,8 M€	11,31 %	62,69 %	57,90 %
LANDES	443,3 M€	44,8 M€	10,11 %	70,80 %	57,36 %	CORRÈZE	327 M€	34 M€	10,40 %	65,10 %	50,92 %
LOT-ET-GARONNE	416,1 M€	43,9 M€	10,55 %	66,80 %	65,60 %	CREUSE	201,2 M€	27,6 M€	13,72 %	55,35 %	62,68 %
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	772,5 M€	63,5 M€	8,22 %	65,97 %	58,22 %	HAUTE-VIENNE	407,5 M€	44,2 M€	10,85 %	65,42 %	62,41 %
AUVERGNE	1614,4 M€	154,9 M€	9,59 %	67,45 %	53,55 %	LORRAINE	2412 M€	197,8 M€	8,20 %	68,80 %	55,66 %
ALLIER	424,9 M€	43,7 M€	10,28 %	64,58 %	52,61 %	MEURTHE-ET-MOSSELLE	725,3 M€	67,1 M€	9,25 %	69,58 %	58,64 %
CANTAL	222 M€	24,8 M€	11,17 %	68,93 %	58,12 %	MEUSE	239,4 M€	16,1 M€	6,73 %	62,00 %	52,83 %
HAUTE-LOIRE	247 M€	24,2 M€	9,80 %	65,10 %	50,93 %	MOSSELLE	999,3 M€	81 M€	8,11 %	70,86 %	64,50 %
PUY-DE-DÔME	720,5 M€	62,2 M€	8,63 %	69,80 %	58,85 %	VOSGES	448 M€	33,6 M€	7,50 %	65,52 %	49,77 %
BASSE-NORMANDIE	1656,5 M€	155,8 M€	9,41 %	69,04 %	57,38 %	MIDI-PYRÉNÉES	3608,1 M€	383,4 M€	10,63 %	72,65 %	64,22 %
CALVADOS	739,7 M€	69,8 M€	9,44 %	72,30 %	65,75 %	ARIÈGE	214,6 M€	19,7 M€	9,18 %	65,46 %	60,16 %
MANCHE	554,7 M€	50,3 M€	9,07 %	65,92 %	56,93 %	AVEYRON	357,9 M€	53,2 M€	14,86 %	73,99 %	61,03 %
ORNE	362,1 M€	35,7 M€	9,86 %	67,08 %	55,55 %	HAUTE-GARONNE	1421,1 M€	124,6 M€	8,77 %	78,64 %	70,74 %
BOURGOGNE	1947,3 M€	172,5 M€	8,86 %	66,96 %	52,70 %	GERS	260,6 M€	35,4 M€	13,58 %	67,05 %	69,72 %
CÔTE-D'OR	609,2 M€	43,7 M€	7,17 %	68,91 %	51,52 %	LOT	239 M€	29,8 M€	12,47 %	71,14 %	71,17 %
NIÈVRE	324,3 M€	28,9 M€	8,91 %	64,42 %	55,73 %	HAUTES-PYRÉNÉES	358,1 M€	41,3 M€	11,53 %	73,83 %	74,81 %
SAÔNE-ET-LOIRE	584,3 M€	68,9 M€	11,79 %	69,22 %	60,04 %	TARN	462,1 M€	49,4 M€	10,69 %	65,66 %	62,53 %
YONNE	429,5 M€	31 M€	7,22 %	61,58 %	51,73 %	TARN-ET-GARONNE	294,7 M€	30 M€	10,18 %	68,14 %	70,54 %
BRETAGNE	3183,7 M€	323,7 M€	10,17 %	68,81 %	47,51 %	NORD-PAS-DE-CALAIS	4688,1 M€	351,1 M€	7,49 %	68,75 %	66,81 %
CÔTES-D'ARMOR	600,6 M€	65,8 M€	10,96 %	65,83 %	47,80 %	NORD	2996,2 M€	186,7 M€	6,23 %	66,55 %	61,27 %
FINISTÈRE	907,1 M€	95,6 M€	10,54 %	66,76 %	54,11 %	PAS-DÉ-CALAIS	1691,9 M€	164,4 M€	9,72 %	71,24 %	73,76 %
ILLE-ET-VILAINE	956,1 M€	85,8 M€	8,97 %	72,46 %	47,33 %	PAYS DE LA LOIRE	3523,2 M€	278,9 M€	7,92 %	66,57 %	38,87 %
MORBIAH	719,9 M€	76,5 M€	10,63 %	69,86 %	51,82 %	LOIRE-ATLANTIQUE	1275,6 M€	93,8 M€	7,35 %	71,48 %	41,99 %
CENTRE	2686,6 M€	234,6 M€	8,73 %	66,89 %	53,07 %	MAINE-ET-LOIRE	669,5 M€	55,7 M€	8,32 %	62,42 %	37,75 %
CHER	393,7 M€	34,2 M€	8,69 %	65,43 %	56,31 %	MAYENNE	312,3 M€	27,8 M€	8,90 %	63,01 %	36,19 %
EURE-ET-LOIR	452,9 M€	32 M€	7,07 %	66,96 %	51,61 %	SARTHE	605,6 M€	51,4 M€	8,49 %	67,21 %	51,79 %
INDRE	258,8 M€	30,3 M€	11,71 %	65,39 %	62,31 %	VENDÉE	660,2 M€	50,2 M€	7,60 %	63,34 %	34,49 %
INDRE-ET-LOIRE	575,3 M€	43,8 M€	7,61 %	62,80 %	53,48 %	PICARDIE	2218,4 M€	166,7 M€	7,51 %	72,54 %	47,89 %
LOIR-ET-CHER	345,4 M€	35,3 M€	10,22 %	65,23 %	57,30 %	AISNE	628,3 M€	57,7 M€	9,18 %	71,69 %	68,53 %
LOIRET	660,5 M€	59 M€	8,93 %	72,48 %	59,53 %	OISE	889,9 M€	44 M€	4,94 %	71,42 %	53,88 %
CHAMPAGNE-ARDENNE	1470,3 M€	118,3 M€	8,05 %	68,37 %	59,00 %	SOMME	700,2 M€	65 M€	9,28 %	74,05 %	34,60 %
ARDENNES	382,8 M€	32,2 M€	8,41 %	71,17 %	71,61 %	POITOU-CHARENTES	1941,6 M€	179,4 M€	9,24 %	64,14 %	54,29 %
AUBE	365 M€	33,6 M€	9,21 %	73,15 %	59,80 %	CHARENTE	434,7 M€	42,8 M€	9,85 %	67,39 %	60,04 %
MARNE	469,3 M€	35,8 M€	7,63 %	64,62 %	CHARENTE-MARITIME	704,2 M€	65,2 M€	9,26 %	63,76 %	62,83 %	
HAUTE-MARNE	253,2 M€	16,7 M€	6,60 %	61,38 %	DEUX-SÈVRES	367 M€	36,8 M€	10,03 %	63,72 %	44,68 %	
FRANCHE-COMTÉ	1276,2 M€	104,4 M€	8,18 %	69,55 %	58,91 %	VIENNE	435,7 M€	34,6 M€	7,94 %	61,28 %	55,13 %
DOUBS	553,3 M€	49,9 M€	9,02 %	74,16 %	67,84 %	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	6057,4 M€	442,7 M€	7,31 %	67,43 %	64,24 %
JURA	303,9 M€	22,1 M€	7,27 %	64,27 %	50,82 %	ALPES-DE-HAUTE-PACA	238,7 M€	16,5 M€	6,91 %	68,13 %	68,81 %
HAUTE-SAÔNE	256,1 M€	18,4 M€	7,18 %	61,31 %	55,07 %	HAUTES-ALPES	212,7 M€	15 M€	7,05 %	72,34 %	65,79 %
TERRITOIRE DE BELFORT	162,9 M€	14 M€	8,59 %	72,30 %	64,51 %	ALPES-MARITIMES	1287,4 M€	113,6 M€	8,82 %	70,18 %	65,69 %
HAUTE-NORMANDIE	2115,4 M€	161 M€	7,61 %	72,07 %	65,73 %	BOUCHES-DU-RHÔNE	2508,2 M€	154,4 M€	6,16 %	65,74 %	67,88 %
EURE	575 M€	33,7 M€	5,86 %	64,08 %	63,46 %	VAR	1153,7 M€	97,3 M€	8,43 %	66,04 %	67,92 %
SEINE-MARITIME	1540,4 M€	127,3 M€	8,26 %	74,18 %	68,74 %	VAUCLUSE	656,7 M€	45,9 M€	6,99 %	67,37 %	62,78 %
ILE-DE-FRANCE	12987,5 M€	626,9 M€	4,83 %	83,55 %	55,87 %	RHÔNE-ALPES	6813,9 M€	526,9 M€	7,73 %	74,93 %	50,63 %
PARIS	2269,1 M€	145,1 M€	6,39 %	91,19 %	60,57 %	AIN	593 M€	40,7 M€	6,86 %	74,86 %	53,90 %
SEINE-ET-MARNE	1268,3 M€	59 M€	4,65 %	78,49 %	57,19 %	ARDÈCHE	397,1 M€	43,9 M€	11,06 %	71,35 %	42,76 %
YVELINES	1264,4 M€	57,8 M€	4,57 %	81,56 %	56,85 %	DRÔME	602,8 M€	48,3 M€	8,01 %	72,09 %	45,01 %
ESSONNE	1332,8 M€	50,9 M€	3,82 %	78,35 %	55,16 %	ISÈRE	1358,8 M€	107,6 M€	7,92 %	78,17 %	62,08 %
HAUTS-DE-SEINE	2162,6 M€	70,9 M€	3,28 %	94,53 %	49,37 %	LOIRE	739,7 M€	74,1 M€	10,02 %	67,57 %	50,14 %
SEINE-SAINT-DENIS	2044 M€	107,2 M€	5,24 %	80,76 %	71,77 %	RHÔNE	1697,5 M€	120,1 M€	7,08 %	73,72 %	54,61 %
VAL-DE-MARNE	1561,4 M€	76,7 M€	4,91 %	76,22 %	58,67 %	SAVOIE	589,9 M€	38 M€	6,44 %	79,84 %	58,12 %
VAL-D'OISE	1084,9 M€	59,3 M€	5,47 %	77,64 %	55,06 %	HAUTE-SAVOIE	835,1 M€	54,2 M€	6,49 %	83,33 %	58,58 %

* Par rapport à la dépense totale APA, après concours de la CNSA

Sources : CNSA, concours national APA pour 2013, définitif

Direction générale des collectivités locales (DGCL), Budgets 2013 primitif des départements

Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, Dépense de l'APA : série longue 2002-2012

» Contribution et apport de l'APA à l'échelle du citoyen, par département

	Nb de foyers fiscaux / bénéficiaire APA	Revenu moyen mensuel retraites et pensions	Montant APA/ Revenus moyen retraites et pensions	Montant moyen mensuel APA/foyer fiscal de retraités		Nb de foyers fiscaux / bénéficiaire APA	Revenu moyen mensuel retraites et pensions	Montant APA/ Revenus moyen retraites et pensions	Montant moyen mensuel APA/foyer fiscal de retraités
NATIONAL	29,5	1719 €	22,53 %	387 €	Languedoc-Roussillon	23,7	1605 €	24,47 %	393 €
ALSACE	30,8	1745 €	20,58 %	359 €	AUDE	28,4	1570 €	27,43 %	431 €
BAS-RHIN	28,8	1733 €	20,76 %	360 €	GARD	27,1	1621 €	25,27 %	410 €
HAUT-RHIN	32,8	1758 €	20,40 %	359 €	HÉRAULT	21,2	1712 €	25,24 %	432 €
AQUITAINE	24,2	1658 €	23,25 %	386 €	LOZÈRE	17,9	1472 €	20,78 %	306 €
DORDOGNE	20,2	1600 €	21,16 %	338 €	PYRÉNÉES-ORIENTALES	23,8	1648 €	23,36 %	385 €
GIRONDE	27	1743 €	21,80 %	380 €	LIMOUSIN	19,2	1570 €	26,71 %	419 €
LANDES	23,9	1676 €	23,59 %	395 €	CORRÈZE	19,2	1603 €	24,07 %	386 €
LOT-ET-GARONNE	22	1524 €	27,82 %	424 €	CREUSE	14,6	1437 €	31,83 %	457 €
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	27,7	1748 €	22,31 %	390 €	HAUTE-VIENNE	23,8	1670 €	24,82 %	414 €
AUVERGNE	21,6	1536 €	24,67 %	379 €	LORRAINE	29,4	1582 €	23,93 %	378 €
ALLIER	19,1	1572 €	21,73 %	341 €	MEURTHE-ET-MOSELLE	27,9	1658 €	23,90 %	396 €
CANTAL	19,5	1420 €	32,21 %	457 €	MEUSE	31,2	1519 €	25,73 %	391 €
HAUTE-LOIRE	20,5	1483 €	21,92 %	325 €	MOSSELLE	31,2	1580 €	23,57 %	372 €
PUY-DE-DÔME	27,3	1668 €	23,48 %	392 €	VOGES	27,1	1569 €	22,57 %	354 €
BASSE-NORMANDIE	23,6	1598 €	23,77 %	380 €	MIDI-PYRÉNÉES	19,5	1578 €	25,85 %	408 €
CALVADOS	23,9	1694 €	21,68 %	367 €	ARIÈGE	21,7	1562 €	25,56 %	399 €
MANCHE	26,5	1562 €	25,64 %	400 €	AVEYRON	13,8	1498 €	25,76 %	386 €
ORNE	20,4	1540 €	24,16 %	372 €	HAUTE-GARONNE	27,9	1771 €	23,63 %	418 €
BOURGOGNE	23,5	1663 €	21,59 %	359 €	GERS	16,2	1490 €	29,12 %	434 €
CÔTE-D'OR	28,2	1749 €	20,29 %	355 €	LOT	17,1	1661 €	25,08 %	416 €
NIÈVRE	19,5	1620 €	22,55 %	365 €	HAUTES-PYRÉNÉES	17,7	1583 €	27,88 %	441 €
SAÔNE-ET-LOIRE	20,8	1615 €	23,56 %	381 €	TARN	20,5	1558 €	25,18 %	392 €
YONNE	25,6	1668 €	20,10 %	335 €	TARN-ET-GARONNE	20,7	1503 €	24,98 %	375 €
BRETAGNE	26,8	1660 €	24,53 %	407 €	NORD-PAS-DE-CALAIS	26,8	1524 €	24,39 %	372 €
CÔTÉS-D'ARMOR	22,7	1635 €	22,73 %	372 €	NORD	30,6	1565 €	22,05 %	345 €
FINISTÈRE	26,9	1656 €	25,60 %	424 €	PAS-DE-CALAIS	23	1484 €	26,85 %	398 €
ILLE-ET-VILAINE	30,9	1661 €	25,28 %	420 €	PAYS DE LA LOIRE	30,1	1633 €	22,76 %	372 €
MORBBIAN	26,7	1686 €	24,48 %	413 €	LOIRE-ATLANTIQUE	34,6	1735 €	22,17 %	385 €
CENTRE	27,5	1702 €	22,73 %	387 €	MAINE-ET-LOIRE	34	1617 €	23,50 %	380 €
CHER	26,3	1655 €	25,13 %	416 €	MAYENNE	25,9	1512 €	24,52 %	371 €
EURE-ET-LOIR	32,6	1725 €	21,59 %	372 €	SARTHE	28,6	1664 €	24,04 %	400 €
INDRE	23,5	1564 €	28,10 %	439 €	VENDÉE	27,6	1639 €	19,71 %	323 €
INDRE-ET-LOIRE	32,1	1750 €	20,46 %	358 €	PICARDIE	30,3	1614 €	23,68 %	382 €
LOIR-ET-CHER	22,5	1726 €	20,55 %	355 €	AISNE	22,7	1552 €	23,51 %	365 €
LOIRET	28,1	1796 €	21,27 %	382 €	OISE	44,6	1725 €	21,77 %	376 €
CHAMPAGNE-ARDENNE	28,6	1577 €	24,65 %	389 €	SOMME	23,5	1565 €	25,94 %	406 €
ARDENNES	21,3	1504 €	24,44 %	367 €	POITOU-CHARENTES	26,4	1618 €	24,07 %	390 €
AUBE	26,2	1608 €	26,87 %	432 €	CHARENTE	23,7	1575 €	26,38 %	416 €
MARNE	38	1670 €	22,24 %	371 €	CHARENTE-MARITIME	26,3	1730 €	22,38 %	387 €
HAUTE-MARNE	28,9	1529 €	25,16 %	385 €	DEUX-SÈVRES	26,7	1545 €	25,88 %	400 €
FRANCHE-COMTÉ	28,9	1622 €	24,04 %	390 €	VIENNE	28,9	1624 €	21,90 %	356 €
DOUBS	28,8	1653 €	25,30 %	418 €	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	29,3	1691 €	22,97 %	388 €
JURA	29	1625 €	22,65 %	368 €	ALPES-DE-HAUTE-PÉC	28	1651 €	24,68 %	407 €
HAUTE-SAÔNE	29,3	1537 €	21,93 %	337 €	HAUTES-ALPES	25,5	1661 €	23,70 %	394 €
TERRITOIRE DE BELFORT	28,4	1672 €	26,07 %	436 €	ALPES-MARITIMES	28,5	1749 €	22,71 %	397 €
HAUTE-NORMANDIE	34,4	1697 €	22,70 %	385 €	BOUCHES-DU-RHÔNE	33,9	1673 €	23,09 %	386 €
EURE	43,8	1707 €	22,45 %	383 €	VAR	26,1	1808 €	18,91 %	342 €
SEINE-MARITIME	25,1	1686 €	22,94 %	387 €	VAUCLUSE	33,5	1603 €	25,18 %	404 €
ILE-DE-FRANCE	52,3	2056 €	19,59 %	403 €	RHÔNE-ALPES	29,4	1715 €	22,33 %	383 €
PARIS	43,8	2293 €	16,34 %	375 €	AIN	34	1754 €	20,72 %	364 €
SEINE-ET-MARNE	55,3	1882 €	20,35 %	383 €	ARDÈCHE	19,6	1605 €	24,42 %	392 €
YVELINES	59,3	2332 €	16,63 %	388 €	DRÔME	26,5	1653 €	23,23 %	384 €
ESSONNE	59,7	2134 €	18,16 %	387 €	ISÈRE	32	1735 €	25,23 %	438 €
HAUTS-DE-SEINE	53,9	2298 €	15,84 %	364 €	LOIRE	22,9	1608 €	21,32 %	343 €
SEINE-SAINT-DENIS	46,9	1621 €	31,50 %	510 €	RHÔNE	34,4	1845 €	19,66 %	363 €
VAL-DE-MARNE	48,2	1977 €	20,82 %	412 €	SAVOIE	26,5	1727 €	20,45 %	353 €
VAL-D'OISE	51,2	1913 €	21,04 %	403 €	HAUTE-SAVOIE	39,3	1792 €	23,89 %	428 €

Sources : Dress, Série statistiques n°187, avril 2014 - les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2012

Direction générale des collectivités locales (DGCL), Budgets 2013 primitifs des départements

DGI, Ircam 2012

Méthodologie et sources

» Objectifs de l'étude

- Analyser le coût de la dépendance des personnes âgées en France à l'échelle de l'État, des départements et du citoyen.
- Analyser le financement de l'APA, depuis sa création et au regard des projections démographiques de l'Insee.
- Apporter des préconisations pour garantir la pérennité et l'équité du système de financement de la dépendance des personnes âgées en perte d'autonomie.

» Moyens et méthodologie

Etude basée sur l'**analyse de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie** (APA), représentant plus de 85 % des aides accordées aux personnes âgées dépendantes.

Pour mener à bien son analyse, Cap Retraite a procédé à un **état des lieux général de la perte d'autonomie** en France. Cap Retraite a répertorié les différents profils de bénéficiaires en utilisant les données annuelles mises à disposition par la DRESS.

En parallèle, Cap Retraite a identifié les **départements les plus exposés** à la dépendance ; et leur situation face au **financement de la perte d'autonomie** en utilisant les données de la DGCL et de la CNSA .

Enfin, Cap Retraite a analysé la **situation des retraités bénéficiaires** de l'APA et a estimé l'importance de la **solidarité nationale** dans le financement de cette prestation.

En conclusion de son analyse, Cap Retraite livre ses **préconisations** pour alléger le coût de la dépendance sur l'économie française.

» Sources

- Dress, *Série statistiques n°187, avril 2014 - les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2012*
- Dress, *Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), données trimestrielles sur les bénéficiaires, les montants moyens et les GIR, série longue (2002-2012)*
- Dress, *Étude et résultat, n°365, décembre 2004 - les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2003*
- INSEE, *L'Allocation Personnalisée d'Autonomie à l'horizon 2040, à l'aide du modèle Destinie*
- INSEE, *Population par sexe et groupes d'âges quinquennaux au 1er janvier 2014, France hors Mayotte*
- IRDES, *Le financement de la dépendance des personnes âgées en France, Mise à jour de mars 2014*
- Direction générale des collectivités locales (DGCL), *Budgets 2013 primitif des départements*
- CNSA, *Concours national APA pour 2013, définitif*
- Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, *Dépense de l'APA : série longue 2002-2012*
- DGI, *IRCOM 2012*
- Comptes nationaux - Base 2010, Insee, *Le produit intérieur brut et ses composantes à prix courants*

*Scannez le code ci-contre pour retrouver ce guide sur internet
ou rendez-vous sur : www.capretraite.fr/observatoire-dependance*



www.capretraite.fr

► N°Vert 0800 891 491

